

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence
Musicologie

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines, lettres, langues et arts

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de licence *Musicologie* de l'Université de Poitiers vise à former des spécialistes en musique et musicologie. Elle est destinée à donner aux étudiants une culture musicale générale (en histoire et en esthétique) et technique (formation musicale, harmonie, chant, pratique chorale) mais aussi des compétences méthodologiques (développer son esprit critique, mobiliser les concepts et les outils du domaine) et transversales (effectuer des recherches à partir de différents contenus, mettre en œuvre un projet, utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication - NTIC).

La diversité des approches et des méthodes permet d'envisager des poursuites d'études et des débouchés professionnels dans les domaines de l'enseignement général ou spécialisé, dans la fonction publique ou le privé, de la pratique artistique, de la gestion et administration de structures culturelles, de la médiation, de la musicothérapie, du journalisme. Les métiers de la recherche sont également possibles.

La licence *Musicologie* est structurée en trois parcours : un parcours *Renforcement musique*, un parcours *Mineure* et un parcours *Préprofessionnalisation*. Un partenariat avec le Centre d'études supérieures musique et danse de Poitou-Charentes (CESMD) permet à partir du tronc commun *Renforcement musique* de délivrer la licence DNSPM (*Diplôme national supérieur professionnel de musicien*) aux étudiants admis sur concours d'entrée au CESMD.

L'enseignement est implanté à Poitiers, en centre-ville et sur le campus.

Analyse

Objectifs

Les objectifs spécifiques de la formation sont clairement exposés et ils permettent de mesurer la diversité et la complémentarité de cette formation en musicologie déclinée en trois parcours évolutifs à partir de la deuxième année (L2) (*Renforcement musique*, *Mineure* ou *Préprofessionnalisation*), qui chacun offre à la fois des connaissances théoriques et pratiques en musique, complétées par une seconde discipline à choix en première année (L1) : Histoire de l'art/Géographie/Histoire/Psychologie/Sociologie.

Du fait de l'inscription de la formation au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences humaines et arts (SHA), les principales compétences requises relèvent d'abord plus largement de celles qui sont propres à l'ensemble des sciences humaines : développer son esprit critique, mobiliser les concepts et les outils du domaine. La spécificité de la formation articule les connaissances de culture musicale à celles de maîtrise de la technique et de la pratique musicale (technique vocale, chant choral, accompagnement piano).

La discipline principale, la musicologie, recouvre entre autres les cours d'histoire de la musique dispensés à partir du second semestre de la L1 jusqu'au second semestre de troisième année (L3). Ce cours important dans le cursus mériterait de préciser quelle musique y est enseignée puisque d'une part la catégorie « musiques actuelles » en est dissociée et qu'elle est seulement proposée au premier semestre (S1) de L1 et que l'ethnomusicologie est une discipline

| |
|--|
| <p>à choix sur le seul semestre quatre (S4). De la préparation aux métiers d'enseignement à la poursuite d'études en master recherche, les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles en poursuivant la formation en master sont variés quel que soit le parcours choisi : enseignement général ou spécialisé, dans la fonction publique ou le privé, pratique artistique, gestion et administration de structures culturelles, médiation, musicothérapie, journalisme. Des rencontres avec le monde professionnel sont mises en place permettant une certaine familiarisation avec le métier. Des stages sont recommandés mais pas obligatoires. Le cursus semble en adéquation avec les objectifs de la formation.</p> |
| <p>Organisation</p> |
| <p>La spécialisation est progressive permettant une réorientation vers d'autres formations. La formation propose une structure en UE (unité d'enseignement) et ECTS (<i>European Credit Transfer System</i>). Les UE fondamentales sont consacrées aux enseignements disciplinaires. Les autres UE sont consacrées aux langues, aux technologies de l'information et de la communication (TIC), à la méthodologie disciplinaire ou à la recherche documentaire. Une UE libre de trois ECTS est proposée en semestres 2, 3 et 4 (S2, S3 et S4). Les enseignements de tronc commun représentent 77 % de la formation soit 138 ECTS et les enseignements optionnels 42 ECTS.</p> <p>La L1 propose trois disciplines principales complémentaires sur chaque semestre (musicologie, technique, pratique musicale) complétées par une discipline en sciences humaines à choix (Histoire de l'art/Géographie/Histoire/Psychologie/Sociologie) et une UE d'outils transversaux dans laquelle sont incluses les langues vivantes pour un volume horaire de 2x18 heures travaux dirigés (TD). La L2 propose un renforcement ou une mineure de (2x36 heures) et une formation préprofessionnalisante au S4. La L3 prolonge cette offre complémentaire de renforcement ou mineure en étendant la formation préprofessionnalisante au semestre 5 (S5) et semestre 6 (S6). L'offre de cours concernant le parcours <i>Préprofessionnalisation</i> n'est cependant pas précisée dans la liste des UE. Cette diversification de l'offre de formation en L3 permet d'assurer des débouchés variés (à la fois en recherche et en professionnalisation) dans la poursuite d'études en master.</p> <p>La formation est également proposée par la voie du parcours <i>Renforcement</i> et sur concours d'entrée pour les étudiants du CESMD afin d'obtenir le DNSPM (<i>Diplôme national supérieur professionnel de musicien</i>). Le parcours <i>Renforcement</i> est choisi par la majorité des étudiants, qu'ils soient inscrits ou non en licence DNSPM, cette distinction peut expliquer l'hétérogénéité de niveau de compétences et savoir-faire techniques et le taux d'abandon important à la fin du premier semestre pour les étudiants « moins » musiciens.</p> |
| <p>Positionnement dans l'environnement</p> |
| <p>La formation de licence de <i>Musicologie</i> est l'une des sept licences proposées par l'UFR SHA. Elle est directement adossée à deux laboratoires pluridisciplinaires : le Centre de recherches interdisciplinaires en histoire, art et musicologie (CRIHAM, équipe d'accueil 4270) et le Centre d'études supérieures de civilisation médiévales (CESCM, unité mixte de recherche 7302).</p> <p>L'environnement socio-économique de la formation se situe dans une proximité géographique (Poitiers) et il concerne cinq organismes culturels distincts (théâtre, conservatoire, médiathèque, librairie musicale, lieux de concerts). En citant le Centre de formation de musicien intervenant (CFMI) comme hors-champ universitaire, des passerelles en L3 pour les étudiants du DUMI (<i>Diplôme universitaire de musicien intervenant</i>) pourraient être envisagées comme c'est le cas dans d'autres régions, ce diplôme étant plus « qu'une formation strictement professionnelle centrée sur l'animation musicale ». Au niveau de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE), il n'y a pas de partenariats spécifiques même si l'Université de Tours propose également une formation en musicologie. Aux niveaux national et international, la formation ne fait état d'aucun partenariat.</p> <p>Les liens avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Poitiers auxquels de nombreux étudiants sont inscrits pourraient être renforcés comme le propose l'autoévaluation dans ses points à améliorer.</p> <p>Aucun master mention <i>Musique</i> n'est proposé par l'établissement mais les étudiants peuvent poursuivre à l'Université de Poitiers dans la mention de master <i>Civilisations : histoire, patrimoine et sources</i> qui comporte une spécialité <i>Musique : recherche et pratiques d'ensemble</i>.</p> |
| <p>Equipe pédagogique</p> |
| <p>L'équipe pédagogique est constituée de deux professeurs des universités (PR), quatre maîtres de conférences (MCF), trois professeurs agrégés (PRAG) et deux doctorants contractuels à activité complémentaire (DCACE) au sein de laquelle six enseignants occupent des responsabilités dans le pilotage de la formation (deux PR, trois MCF et un PRAG). Les trois PRAG interviennent pour des matières techniques pour un total de 1535 heures et l'un d'entre eux assure à lui seul 705 heures. Onze professionnels (intermittents du spectacle, enseignants en formation musicale ou du secondaire pour la plupart) dispensent des enseignements dans la formation. Il n'y a aucun professionnel associé à temps partiel (PAST).</p> <p>Les réunions pédagogiques se déroulent à un rythme mensuel de manière formelle avec l'ensemble des enseignants dans un premier temps puis entre enseignants-chercheurs dans un second. Trois étudiants sont systématiquement conviés aux réunions pédagogiques. Les enseignants-chercheurs représentent moins d'un quart de l'équipe pédagogique et ils sont presque tous en sur-service.</p> |

| |
|---|
| <p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p> |
| <p>En 2015-2016, la licence comptait 144 étudiants, dont 80 inscrits en L1, 35 inscrits en L2 et 29 en L3. Le nombre d'inscrits en L1 est en augmentation allant de 47 en 2011-2012 à 80 en 2015-2016. Cette même année, cinq étudiants venant d'un autre établissement se sont inscrits en L3, ce qui est une donnée constante par rapport aux années précédentes.</p> <p>Le taux de réussite en L1 oscille entre 50 et 60 % selon les années (entre les 2011-2012 et 2014-2015). Le taux de réussite en L2 et L3 dépasse les 70 % ce qui est tout à fait encourageant. Le taux d'abandon en L1 est problématique puisqu'il atteint en moyenne 30 % et augmente la dernière année (2014-2015) en effectifs : 21 abandons sur 65 inscrits. Cependant, les effectifs de première année sont en hausse régulière.</p> <p>En 2015, 83,87 % des inscrits (31) en L3 étaient diplômés, sur les 15 répondants, 14 poursuivaient leurs études en master six mois après l'obtention de leur diplôme. Trente mois après l'obtention de leur licence, au 1^{er} décembre 2015, sept répondants sur 15 ont trouvé un emploi et six poursuivent leurs études. Les emplois ont tous un lien avec la formation initiale : ils se situent dans le secteur de l'éducation et de l'éducation musicale : « enseigner la musique » étant la mission la plus souvent évoquée.</p> |
| <p>Place de la recherche</p> |
| <p>L'adéquation entre les enseignements et la recherche apparaît comme quasi-inexistante (un seul cours sur « les enjeux de la musicologie » proposé au S5 en L3 relève d'une initiation à la recherche) puisqu'il y a une focalisation très importante sur la pratique musicale au détriment de la transmission de savoirs plus théoriques et conceptuels. Les étudiants de L3 sont tout de même invités à participer aux séminaires de master quand ces derniers accueillent des professeurs invités, ils peuvent aussi bénéficier d'interventions d'étudiants du master recherche au sein de leur cursus pour la présentation de leurs travaux de recherche. Une plus grande information auprès des étudiants de licence par l'équipe pédagogique permettrait de faciliter une meilleure orientation vers la recherche.</p> |
| <p>Place de la professionnalisation</p> |
| <p>Au sein de la formation, la professionnalisation est soutenue par la possibilité (et non l'obligation) pour les étudiants de faire des stages en lien avec la discipline musicale et par « l'intervention régulière » de professionnels dont l'effectif et le volume d'heures d'intervention ne sont cependant pas précisés. La convention avec le CESMD de Poitou-Charentes, permettant la validation du DNSPM, constitue un atout pour la formation. Le Forum des métiers initié par l'Université de Poitiers et relayé par l'UFR SHA oblige les étudiants à s'impliquer dans cette question de la professionnalisation dès la L2. Ce volet pourrait être plus pris en charge par le département avec l'organisation de rencontres avec les anciens élèves aujourd'hui en situation d'emploi par exemple. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est fournie et détaillée.</p> |
| <p>Place des projets et des stages</p> |
| <p>Les objectifs des projets et des stages semblent se confondre à travers les activités de chorale proposées par la formation. Ces données manquent de précisions puisqu'on ne sait pas si ce sont les projets ou les stages qui sont obligatoires, et on repère difficilement à quel niveau de la formation ils sont associés. Les modalités d'évaluation de ces projets et/ou stages ne sont pas indiquées. Quatre ECTS sont dédiés aux projets. Les étudiants peuvent réaliser des projets individuels ou collectifs.</p> <p>Le stage n'est pas obligatoire, il peut être effectué du S2 au S6 et sera alors crédité de six ECTS. La convention de stage existe. Peu d'étudiants sont motivés par le stage. Aucune donnée de l'autoévaluation ne permet de préciser l'effectif et les motivations. L'accompagnement du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) n'est pas mentionné dans cette rubrique. Une plus grande implication de l'équipe dans la mise en place et le suivi de stages serait souhaitable.</p> |
| <p>Place de l'international</p> |
| <p>La formation est ouverte à l'international : les mobilités entrantes et sortantes sont prévues au sein de la formation pour les étudiants (programme Erasmus - <i>European Region Action Scheme for the Mobility of University Students</i>) ; un semestre de formation à l'étranger peut être validé. Dans les faits, cette mobilité concerne surtout les étudiants de L3. Les données sur les effectifs concernés sont faibles : le nombre moyen de six étudiants sortants et entrants est mentionné mais le dossier d'autoévaluation ne dit pas si ces chiffres valent cumulativement pour les cinq dernières années ou s'ils ne concernent qu'une ou deux années sur la période. La formation accueille six à sept étudiants, dont trois à quatre pour le parcours <i>Renforcement</i> associé au DNSPM. Pour les cinq à six étudiants sortants, deux à trois sont également rattachés au parcours <i>Renforcement</i> associé au DNSPM. La mobilité des personnels enseignants en tant que « professeur invité » ou tout autre profil n'est pas mentionnée.</p> <p>Une spécificité de la formation est l'organisation de voyages de la chorale du département dans des pays partenaires</p> |

| |
|--|
| <p>comme l'Allemagne, la Grèce, l'Italie et la Lituanie. À la lecture du dossier, on ne dispose d'aucune donnée supplémentaire sur la fréquence, la longévité, l'accueil à l'Université de Poitiers de formations étrangères similaires, <i>etc.</i>, même si la mention « Régularité des échanges » est indiquée dans les points forts du dossier d'autoévaluation. Certains enseignements (cours ou séminaires) se font en langues étrangères. Le dossier n'apporte pas d'autres précisions à ce sujet.</p> |
| <p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p> |
| <p>Il n'y a pas de sélection à l'entrée de la licence <i>Musicologie</i> mais une orientation active sous forme de test d'entrée non sélectif contrairement à l'entrée dans le parcours <i>Renforcement</i> associé au DNSPM qui elle est sélective. Les niveaux et les attentes de chaque L1 reflètent cette distinction, ce qui laisse entendre un fonctionnement de licence à deux vitesses, l'une étant dotée d'étudiants « moins » musiciens que les autres. Les lycéens « option <i>Musique</i> » de la région peuvent être accueillis au sein du département. Il faudrait élargir ce dispositif à tous les lycéens demandeurs. Les dispositifs de mise à niveau pour les étudiants en difficulté concernent la L1 (tutorat, rendez-vous individuels). Il existe des passerelles au sein de la mention et avec d'autres mentions ou diplômes. Ceci se fait dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le choix du parcours <i>Mineure</i> est « extrêmement rare », cette « UE étant vécue comme une contrainte inutile ». Aucune donnée ne permet de mesurer la part des étudiants choisissant ce parcours et se réorientant vers les autres disciplines des sciences humaines et sociales. Il existe un service d'insertion et d'orientation au sein de l'UFR SHA qui assure la promotion de la formation.</p> |
| <p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p> |
| <p>Les enseignements s'effectuent en cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP), les premiers correspondent aux disciplines culturelles et les seconds aux matières techniques. Bien que rappelant les dispositifs proposés par le Centre de ressources d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques (CRIIP) mis en place à l'Université de Poitiers depuis la rentrée 2014, la formation ne propose pas à ce stade de dispositifs innovants en matière de pédagogie. La validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) et de l'expérience (VAE) sont proposées par la formation. Elle propose également des UE accessibles dans le cadre de l'Université citoyenne. Aucun élément du dossier ne permet de comprendre à quoi ce dispositif fait écho. Le numérique tient une place dans les enseignements de L2 et L3 pour l'acquisition des bases en matière de TIC. Des cours et exercices en ligne (sur l'environnement numérique de travail - ENT) proposant des supports audiovisuels sont accessibles aux étudiants mais non détaillés dans leur volume et leur fréquence.</p> |
| <p>Evaluation des étudiants</p> |
| <p>Les jurys d'examen sont gérés par le service de scolarité de la composante. Pour la formation initiale, un jury se réunit par semestre et par année. Pour le parcours <i>Renforcement</i> associé au DNSPM, un jury spécifique se réunit pour valider solidairement les deux diplômes. Pour la VAE et la VAPP, des enseignants sont nommés chaque année et forment une même commission. Les règles de délivrance des crédits ECTS sont communiquées aux étudiants et sont conformes aux directives européennes.</p> |
| <p>Suivi de l'acquisition de compétences</p> |
| <p>La démarche d'approche par compétences et le suivi de leurs acquisitions sont en cours de développement au sein de la formation, elles pourront s'appuyer sur le référentiel des compétences mis en place par le CRIIP. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) mériterait d'être actualisée puisqu'elle fait encore état de la mention <i>Musique</i> et non de la mention <i>Musicologie</i> résultant de la nomenclature nationale pourtant en place depuis la rentrée 2014.</p> |
| <p>Suivi des diplômés</p> |
| <p>Au-delà du dispositif national de collecte des données relayé par l'Université de Poitiers à six mois et à 30 mois, la licence <i>Musicologie</i> accueille certains anciens étudiants dans le cadre de la chorale et de ses représentations scéniques. En dehors de cette activité, les informations concernant le suivi des étudiants sont imprécises même si certaines activités comme l'existence d'une « association étudiante » ou d'une « réunion des anciens » sont mentionnées.</p> |
| <p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p> |
| <p>Cette formation a prévu de mettre en place un conseil de perfectionnement en octobre 2016 dont la composition est à l'étude et devrait inclure « le responsable de la mention, au minimum deux collègues enseignants (dont le responsable</p> |

du département), au minimum deux représentants étudiants, au minimum un collègue BIATSS [personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé] - plutôt la secrétaire du département), au minimum un membre extérieur (institutions partenaires), au minimum un représentant des laboratoires pour les masters et les licences) ». Ce conseil de perfectionnement devrait se réunir une fois par an et ses missions principales seront de « participer au processus d'autoévaluation » et « institutionnaliser des pratiques existantes de retour sur les enseignements et leur évolution au sein des mentions ».

La procédure d'évaluation par les étudiants est relayée par un questionnaire conçu par le personnel administratif, enseignant et étudiant de l'Université qui s'adresse à l'ensemble des composantes. L'évaluation de la formation par les étudiants est réalisée en L1 mais dispose d'un taux de réponse trop faible (de 8 à 13 % selon les années) pour être significatif, d'autant plus que le taux d'abandon en L1 est important et que les raisons ne sont pas clairement explicitées. La généralisation de l'évaluation à l'ensemble de la licence permettrait un meilleur suivi des étudiants. Le traitement des données se fait de manière anonyme.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Entrée possible en licence *Musicologie* pour des étudiants « non musiciens ».
- Partenariat avec le Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes.
- Augmentation des effectifs en première année.

Points faibles :

- Taux d'échec trop important en L1 pour les étudiants non-inscrits au CESMD.
- Manque d'homogénéité dans les répertoires musicaux enseignés.
- Absence de stage obligatoire.
- Accompagnement et suivi des étudiants encore insuffisants.

Avis global et recommandations :

La licence *Musicologie* de l'Université de Poitiers est une formation solide qui conjugue des enseignements théoriques et pratiques autour de la musique. L'aspect musicologique doit pouvoir être renforcé et ouvert plus largement à la transmission de la diversité des esthétiques musicales afin de répondre aux attentes des étudiants. Les deux voies d'accès au diplôme : classique ou associée au *Diplôme national supérieur professionnel de musicien* devraient trouver des terrains de dialogue pédagogique et d'enseignement afin d'atténuer les disparités d'intégration et de réussite observées entre ces deux voies. Il conviendrait de proposer des stages obligatoires pour renforcer la dimension professionnalisante et renforcer le pilotage de la formation notamment pour améliorer le suivi des diplômés.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 24/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LI180013745 - licence « musicologie ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique de la licence « musicologie », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval